

**DAJI/2014/Décision/Tarif/32**

Décision portant approbation du tarif des «cahiers d'études germaniques»

## Le Président de l'Université d'Aix-Marseille

Vu le Code de l'Éducation,  
Vu les statuts d'Aix-Marseille Université,  
Vu la délibération n° 2013/04/23-04 du conseil d'administration en date du 23 avril 2013, donnant délégation de pouvoir au Président, notamment en matière d'approbation de tarifs,

### DÉCIDE

**Article 1 :**

Le laboratoire ECHANGES, EA 4236, édite une publication scientifique intitulée « Les cahiers d'études germaniques» dont le tarif de vente est fixé à 15 € TTC.

Par la présente décision, est approuvé le tarif de 15€ TTC pour la vente des «cahiers d'études germaniques».

**Article 2 :**

La Directrice Générale des Services et l'Agent comptable, sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Marseille, le 02 octobre 2014

  
**Yvon Berland**  
Président de l'Université d'Aix-Marseille

